

Je souhaite recevoir les
revues **Fenêtre sur Cours 62**

☐ en version numérique

☐ en version papier

Bulletin à renvoyer à : FSU-SNUipp 62
Maison des sociétés, 16 rue Aristide Briand—62000 Arras

- * Rappel : 66 % du montant global de votre cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt (dans la limite de 1% du montant des traitements annuels).
- * en cas de déclaration **aux frais réels**, la cotisation syndicale doit être ajoutée à ces frais et n'ouvre pas droit au crédit d'impôt.

Montant global de votre cotisation (cotisation + surcotisation caisse de grève) :€

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le SNUipp que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.